

Note aux adhérents de l'ASVEL SKI-MONTAGNE qui ne peuvent pas assister à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du **MERCREDI 12 FEVRIER 2020**.

Afin que cette assemblée puisse délibérer valablement selon l'ordre du jour, merci de remplir la formule de pouvoir ci-dessous et de la faire transmettre par votre représentant (dirigeant ou adhérent) pour le jour de l'assemblée.

(attention deux pouvoirs par représentant)

POUVOIR

Je soussigné (e).....

titulaire de la carte FFS n°.....
ou de la carte FFME n°.....
ou de la carte de membre,

agissant en qualité d'adhérent (e) de l'ASVEL SKI-MONTAGNE, donne par ces présentes, pouvoir avec faculté de substitution,

à M
adhérent (e) de la section ASVEL SKI-MONTAGNE, titulaire de la carte FFS ou FFME ou carte membre, n°.....,
à effet de :

- Me représenter à l'assemblée générale annuel ordinaire de l'ASVEL SKI-MONTAGNE qui aura lieu le **mercredi 12 février 2020 à 19 heures 30 AU CENTRE CULTUREL ET DE LA VIE ASSOCIATIVE** situé au 234 cours Emile Zola à VILLEURBANNE (en face de la bibliothèque),

- Prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

RAPPORT MORAL
RAPPORT FINANCIER
QUESTIONS DIVERSES

Fait à

Le

Signature manuscrite précédée de la mention «bon pour pouvoir»